



PROTOCOLE Dispositif d'Accompagnement des PIAL Pédagogique et Médico-Social (DAP.PMS)

2023-2024

Coordonneurs du DAP.PMS :

Pôle TSA : (Poste 1004)

BOISNAULT Sandrine
KHENSOU Noura
POMMIER Laurence (professeure ressource TSA)
ROUSSEY Audrey (professeur ressource TND)
TIXIER Naiyana

Pôle DEC : (Poste 1006)

LACHGAR Nathalie
NOEL Vincent
PANEL Sophie

Pôle PIAL : (Poste 2145)

PONSART Isabelle (secteur EST)
YVARD Stéphanie (secteur OUEST)
LAVERNHE Cédric (secteur CENTRE)
DENONNE Yvan

Pôle Médico-Social (EMASco) : (poste 2196)

CARLOS Davina (secteur OUEST)
DELTOUR Nathalie (secteur EST)
MARIE-LOUISE-HENRIETTE Karine (secteur CENTRE)

Pôle MPA : (dap.materiel@ac-versailles.fr)

JOURNEL Cindy

dap-pms@ac-versailles.fr

Circonscription Cergy ASH-1

Les Chênes Bruns
Bd de l'Oise-95000- CERGY
Tel : 01 30 31 23 63

Le DAP.PMS :

Le DAP.PMS est composé d'enseignants spécialisés et de professionnels issus du secteur médico-social.

Il a vocation à intervenir sur l'ensemble du département auprès des professionnels des équipes éducatives et pédagogiques des 1^{er} et 2nd degrés.

Il s'organise en cinq pôles d'accompagnement :

- Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)
- Difficultés à Expression Comportementale (DEC)
- Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) – Pédagogique
- Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) - Médico-social
- Matériel Pédagogique Adapté (MPA)

Les missions :

- Accompagner les équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment ceux qui présentent des manifestations comportementales inadaptées afin de permettre la mise en place de conditions optimales de scolarisation de ces élèves.

- Coordonner des actions partenariales entre des établissements scolaires et médico-sociaux du territoire du PIAL.

Pour quelles situations ?

- Une situation complexe dans le cadre de la scolarisation d'un élève bénéficiant ou non d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), notamment s'il présente des manifestations comportementales inadaptées
- Une problématique d'équipe ou un besoin identifié dans le cadre de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (formation, aménagement d'espace ressource, accompagnement des AESH, collaboration des partenaires...).

Quand et comment solliciter le DAP.PMS :

- L'établissement scolaire identifie une problématique ou un besoin (scolarisation d'un élève, aménagement d'espace ressource, accompagnement des AESH, collaboration des partenaires...).
- Les ressources du territoire sont sollicitées.
- Les propositions n'ont pas apporté une réponse ou permis une évolution de la situation.
- Les attentes des équipes pédagogiques sont formalisées via le formulaire de demande d'intervention du DAP-PMS.
- Le document est adressé au pilote de PIAL.
- Le pilote de PIAL valide et transmet la fiche de demande au DAP.PMS, à l'adresse : dap.pms@ac-versailles.fr (dans le cas d'une situation d'élève bénéficiant d'un PPS, le DAP.PMS informera l'ERSEH)

Modalités de traitement de la demande :

- Le demandeur est informé de la réception du formulaire d'intervention.
- La demande est analysée en équipe et transmise au pôle dédié afin d'apporter la réponse la plus adaptée au regard des ressources internes.
- L'initiateur de la demande est contacté par un membre du DAP.PMS afin de définir les modalités d'intervention et leur mise en œuvre (date, lieu, intervenant, modalités, public).
- Si besoin, le pôle médico-social sollicite et coordonne l'intervention des ESMS signataires de la convention des PIAL Renforcés.

Réponses possibles :

- Visite-observation d'un élève en classe, suivie d'un entretien avec le ou les enseignant(s), l'AESH et le directeur/chef de l'établissement.
Suite à cette visite envoi de deux documents au pilote de PIAL et à l'établissement scolaire :
 - Un compte-rendu écrit reprenant les observations et les éléments de compréhension du fonctionnement de l'élève et de ses besoins. **(il ne doit pas être diffusé ni figurer dans le livret de parcours scolaire de l'élève.)**
 - Un document regroupant les pistes de réflexion et propositions d'aménagements pédagogiques (outil qui a vocation à être partagé avec l'ensemble de l'équipe).
- Appui et conseil pour accompagner la scolarisation des élèves à besoins spécifiques selon diverses modalités (échange téléphonique, rencontre avec l'équipe, etc.) en fonction de la situation.
Un écrit proposant des pistes de réflexion et propositions d'aménagements pédagogiques et/ou éducatifs sera transmis au demandeur et au pilote.
- Accompagnement des AESH pour appréhender le cadre de leur fonction, leurs missions, leurs posture et gestes professionnels (formation, groupe de travail, conseils personnalisés, ...)
- Actions de sensibilisation, d'information ou de formation concernant un public ou des thématiques identifiés.
- Mat'thèque : mise à disposition de matériel pédagogique adapté pour les enseignants qui scolarisent des élèves bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

De fin mai à fin juin

En raison de la proximité de la fin de l'année scolaire, **les observations en classe n'ont plus lieu**. En réponse, une visite pour la mise en œuvre d'un protocole d'accueil est proposée. Ce dernier a pour objectif de préparer la scolarisation de l'élève à la rentrée suivante. Il est formalisé avec l'équipe de l'année en cours et si possible, avec celle de l'année à venir.

Suivi et évaluation :

Trois mois après l'intervention, une évaluation de l'action est réalisée. Elle prend appui sur un document préalablement renseigné par le demandeur et se met en œuvre dans le cadre d'un échange téléphonique entre le professionnel du DAP et le demandeur.